

La mention des *fiançailles*, qui ne peuvent être que les fiançailles solennelles, nous permet d'ajouter que l'usage de cette cérémonie s'est conservé longtemps dans l'Eglise du Canada.

La simple indication *de la ville de Port Royal*, ou mieux, l'absence de titre fait supposer que Lamothe n'avait à cette époque aucune charge, ni civile ni militaire. Il serait venu en Acadie pour son propre compte. Le fait, cependant, demande à être vérifié.

L'âge que suppose M. Rameau se trouve confirmé par l'extrait donné ci-dessus.

* *

Le père de l'épouse était le quatrième fils de Jean Guyon du Buisson, qui avait fait partie de la petite colonie de Giffard. Pendant que ses frères s'établissaient à la campagne — à Beauport, à Château-Richer, à Ste-Famille de l'île d'Orléans — il semble avoir toujours demeuré à Québec, ainsi que son frère, Michel du Rouvray. Il s'était acquis une honnête fortune, car, à sa mort, il possédait une maison en pierre avec un terrain considérable, sur la rue St-Pierre, sans compter deux fermes de quatre arpents de front chacune, situées à la côte de Lauson. (*Archives de la Prévôté de Québec.*) Des dix enfants que lui donne le *Dictionnaire Généalogique*, quatre seulement vivaient en 1689 : Jacques, François, Thérèse et Joseph. (*Archives de la Prévôté de Québec.*) Je ne vois pas qu'il ait pris aucun surnom de terre, comme ses frères ; mais son fils aîné s'appela, plus tard, Sieur du Fresney. Quoiqu'il ne soit désigné que par le titre, relativement modeste, de *bourgeois*, je crois qu'il occupait dans la société de Québec une position respectée. M. Chartier de